
RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: STRIPP 83
UFI: 1880-H0TN-P00Q-5KTQ
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures (décapant).
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
 -  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



- Danger
Mentions de danger:
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence:
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83



P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

2-AMINOETHANOL

POTASSIUM DODECYLBENZENE SULFONATE

Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$ 7% - < 10% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

$\geq$ 7% - < 10% METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

REACH No.: 01-2119449811-37, Numéro Index: 014-010-00-8, CAS: 10213-79-3, EC: 229-912-9



3.2/1B Skin Corr. 1B H314



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.8/3 STOT SE 3 H335



2.16/1 Met. Corr. 1 H290

$\geq$ 3% - < 5% 2-AMINOETHANOL

REACH No.: 01-2119486455-28, Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83

-  3.2/1B Skin Corr. 1B H314
-  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
-  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
-  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
-  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
-  3.8/3 STOT SE 3 H335

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:
C >= 5%: STOT SE 3 H335

>= 1% - < 3% POTASSIUM DODECYLBENZENE SULFONATE
CAS: 27177-77-1, EC: 248-296-2

-  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
-  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
-  3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% COCOATE DE POTASSIUM
CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9

-  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
-  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.
Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff
- METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3
UE - STEL(15min): 2 mg/m³ - Remarques: sodium hydroxyde analogy
UE - STEL: 3 mg/m³ - Remarques: OEL Inhalable fraction
UE - STEL: 10 mg/m³ - Remarques: OEL respirable fraction
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 7.5 mg/m³, 3 ppm - STEL: 15 mg/m³, 6 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 67.5 mg/m³ - Consommateur: 40.5 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 83 mg/kg - Consommateur: 50 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 101.2 mg/m³ - Consommateur: 60.7 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
effets systémiques

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Travailleur industriel: 6.22 mg/m³ - Consommateur: 1.55 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1.49 mg/kg - Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d
Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
effets systémiques - Remarques: bw/d

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 3.3 mg/m³ - Consommateur: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales
ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas
échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 56 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.4 mg/kg
Cible: Air - valeur: 11 mg/l

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 7.5 mg/l
Cible: Air - valeur: 7.5 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1000 mg/l

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.0085 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.085 mg/l
Cible: Air - valeur: 0.028 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0434 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0367 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.434 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton,
caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de
poussière)

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires. (ex. EN 140 ou EN149)

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	jaune	Visuel	--
Odeur:	Pine mentholé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	> 13,0	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la

n-octanol/eau (valeur log):			solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.049 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations
Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 10.2. Stabilité chimique
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange
Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
- 10.4. Conditions à éviter
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
- 10.5. Matières incompatibles
Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.
Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
STRIPP 83
a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H335
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Non - Source: OECD 404
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
 - f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
 - g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1152 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.06 g/m3 - Durée: 4h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg bw/d
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

- Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:
Test: Single exposure Il peut irriter les voies respiratoires.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 227 mg/kg bw/d
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg - Source: OECD 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2504 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Durée: 6h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:
Il peut irriter les voies respiratoires.
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
LD50 (RAT) ORAL: 6560 MG/KG
LD50 (RABBIT) SKIN: 4120 MG/KG
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
LD50 (RAT) ORAL: 2100 MG/KG
LD50 (RABBIT) SKIN: 1000 MG/KG

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

STRIPP 83

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 210 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1700 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 207 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.2 mg/l - Durée h: 984 - Remarques: Oryzias latipes
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301C - Durée: 28 jour - %: 80-90
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301A - Durée: 21 jours - Remarques: 90%
- L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.56
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
Bioaccumulation: Faible bioaccumulables
- 12.4. Mobilité dans le sol
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
Non applicable
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1760

IATA-UN Number: 1760

IMDG-UN Number: 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (metasilicate de sodium pentahydrate, 2-aminoethanol)

IATA-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (metasilicate de sodium pentahydrate, 2-aminoethanol)

IMDG-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (metasilicate de sodium pentahydrate, 2-aminoethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8

ADR - Numéro d'identification du danger : 80

IATA-Class: 8

IATA-Label: 8

IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

IMDG-EmS: F-A , S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 274

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E

IATA-Passenger Aircraft: 852

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 856

IATA-S.P.: A3 A803

IATA-ERG: 8L

IMDG-S.P.: 223 274

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A SW2

IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83



H312 Nocif par contact cutané.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EC0/10/20/50/100: Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83

GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OAEC:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité STRIPP 83



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle

